

## Assemblées des États membres de l'OMPI

**Cinquante et unième série de réunions  
Genève, 23 septembre – 2 octobre 2013**

### RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET RELATIF AU RENFORCEMENT DES NORMES DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ POUR LES BÂTIMENTS EXISTANTS DE L'OMPI

*établi par le Secrétariat*

1. Le présent document contient un rapport sur l'état d'avancement du projet relatif au renforcement des normes de sûreté et de sécurité des bâtiments existants de l'OMPI (document WO/PBC/21/9), qui est soumis au Comité du programme et budget de l'OMPI (PBC) à sa vingt et unième session (9 – 13 septembre 2013).
2. La recommandation du PBC concernant ce document figurera dans le "Résumé des décisions et recommandations formulées par le Comité du programme et budget à sa vingt et unième session (9 – 13 septembre 2013)" (document A/51/14).
3. *Les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées à approuver la recommandation du Comité du programme et budget concernant le document WO/PBC/21/9, telle qu'elle figure dans le document A/51/14.*

[Le document WO/PBC/21/9 suit]

## Comité du programme et budget

**Vingt et unième session**  
**Genève, 9 – 13 septembre 2013**

### RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET RELATIF AU RENFORCEMENT DES NORMES DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ POUR LES BÂTIMENTS EXISTANTS DE L'OMPI

*établi par le Secrétariat*

#### INTRODUCTION

1. Le présent document a pour objet de présenter au Comité du programme et budget (PBC) un rapport sur l'état d'avancement du projet relatif au renforcement des normes de sûreté et de sécurité pour les bâtiments existants de l'OMPI, couvrant la période qui s'est écoulée depuis la présentation du précédent rapport sur l'état d'avancement du projet à la dix-neuvième session du PBC, en septembre 2012 (WO/PBC/19/15).

#### ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

2. Trois phases ont été prévues pour la mise en œuvre du projet de renforcement des normes de sûreté et de sécurité, à savoir :
- a) la **phase I**, qui consiste à recueillir et à analyser les informations nécessaires sur les systèmes, infrastructures et câblages des bâtiments existants afin d'établir des plans "sûreté et sécurité" et un concept de sécurité qui soient conformes au cadre du projet et aux normes H-MOSS;
  - b) la **phase II**, qui consiste à établir les cahiers des charges, y compris les dossiers d'exécution pour les entreprises de construction et les prestataires de services, la réalisation des appels d'offres et l'acquisition du matériel et des systèmes; et
  - c) la **phase III**, qui correspond à l'exécution des travaux jusqu'à la remise complète des installations à l'OMPI et à la formation du personnel.

3. Lors de la rédaction du présent document, les principaux éléments du projet s'inscrivaient dans les phases suivantes :

| Éléments du projet                             | État actuel                    | Prévision                    |
|--|--------------------------------|------------------------------|
| Mesures de sécurisation du périmètre de l'OMPI | Phase III<br>toujours en cours | Achèvement au printemps 2014 |
| Mesures de sécurisation intérieure             | Phase III<br>toujours en cours | Achèvement à la fin de 2013  |

4. Les mesures de sécurisation du périmètre seront mises en œuvre progressivement, au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur les chantiers de construction de la nouvelle salle de conférence et du Centre d'accès qui se situeront devant le bâtiment AB.

### **OBJECTIFS ATTEINTS AU COURS DE LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE**

5. Les travaux de construction et de finition du Centre des opérations qui ont démarré en février 2012 au rez-de-chaussée du bâtiment GBI étaient complètement achevés à la fin de 2012.

6. Un réseau local dédié a été installé dans le Centre des opérations à la fin de 2012. Tous les dispositifs et toutes les installations de sécurité devraient y être connectés d'ici au printemps 2014. Ce réseau vise à garantir l'accessibilité des systèmes de sécurité nécessaires dans le Centre des opérations et pour le centre, indépendamment du réseau longue distance accessible ailleurs dans l'OMPI.

7. La mise en œuvre des mesures de sécurisation du périmètre, qui ont aussi été lancées en février 2012, autour des bâtiments existants se poursuit, sur la base du projet révisé de périmètre interdit aux véhicules qui a été adopté à la suite des discussions tenues avec le pays hôte, la Fondation pour les immeubles des organisations internationales (FIPOI) et les autorités locales du canton et de la ville de Genève en 2009 et 2010. Deux tiers des travaux d'infrastructure relatifs au périmètre interdit aux véhicules devant les bâtiments AB, GBI et GBII ainsi qu'une bonne partie des travaux autour du bâtiment PCT ont été achevés au printemps 2013 et les travaux restant à réaliser autour d'une partie du bâtiment PCT devraient se terminer à l'automne 2013. Les éléments d'infrastructure concernant environ la moitié du périmètre de sécurité autour du nouveau bâtiment ont été achevés fin 2012 et les travaux restant à réaliser devraient être achevés au printemps 2014. De la même manière, le périmètre relatif à la nouvelle salle de conférence et au nouveau Centre d'accès au site de l'OMPI (situés devant le bâtiment AB) se termineront au printemps 2014, après l'achèvement de la construction de la nouvelle salle de conférence et du Centre d'accès.

8. Les travaux de fondation pour le nouveau Centre d'accès se sont terminés en 2012. La structure en bois (y compris le plafond) du centre a été achevée en juillet 2013. Les travaux restant à réaliser et les finitions sont en cours et devraient être achevés d'ici à la fin de 2013.

### **UTILISATION DU BUDGET APPROUVÉ**

9. Il est rappelé que le financement du projet relatif au renforcement des normes de sûreté et de sécurité pour les bâtiments existants est pris en charge par le pays hôte à hauteur de cinq millions de francs suisses, la part de financement par l'Organisation se montant à 7 600 000 francs suisses (voir le document A/46/10 Rev.).

10. Il est aussi rappelé que le financement de la construction du Centre d'accès relève pour une part du projet de nouvelle salle de conférence (voir les documents WO/PBC/14/10, A/47/12 et A/47/16) et pour une autre part du projet relatif au renforcement des normes de sûreté et de sécurité pour les bâtiments existants de l'OMPI. En conséquence, un montant initial d'environ 800 000 francs suisses a été alloué à ces travaux au titre du projet initial de renforcement de la sécurité ainsi qu'un montant de 1 800 000 francs suisses au titre du projet de nouvelle salle de conférence. En 2011, le Comité du programme et budget (PBC) et les assemblées des États membres de l'OMPI ont été informées i) de la modification du cahier des charges relatif au périmètre de sécurité et ii) de l'augmentation du coût estimatif de la construction du Centre d'accès compte tenu des prix proposés durant le processus d'appel d'offres lancé en 2010 et achevé en 2011 (voir les documents WO/PBC/18/6, WO/PBC/18/10, A/49/12, A/49/13 et A/49/18).

11. Conformément au paragraphe 19 du document WO/PBC/18/6 et compte tenu de la révision du périmètre interdit aux véhicules et des dimensions du Centre d'accès, une nouvelle analyse a été réalisée concernant les autres éléments du projet de renforcement des normes de sûreté et de sécurité pour les bâtiments existants de l'OMPI. Il s'agissait d'évaluer si certains d'entre eux pouvaient être modifiés, reportés ou abordés différemment.

12. Le Secrétariat a décidé qu'il convenait d'accorder la priorité à l'obtention des fonds nécessaires à la construction d'un Centre d'accès de dimensions adéquates, fonctionnant avec un matériel adapté à sa fonction. La question de la prise en charge d'une partie de l'augmentation du coût de la construction du Centre d'accès (augmentation du budget du projet s'élevant à un million de francs suisses environ) et les moyens de financement ont donc été examinés. Il est ressorti de cette nouvelle analyse qu'un certain nombre d'éléments qu'il était prévu d'acheter ou d'installer dans le cadre du projet initial (en particulier les mesures de détection en cas d'intrusion, l'achat et l'installation de matériel de vidéosurveillance, l'installation d'un éclairage extérieur et l'achat et l'installation de dispositifs de détection d'explosifs) pouvaient être supprimés et reportés à une date ultérieure sans compromettre le résultat escompté des mesures de sûreté et de sécurité mises en œuvre. Le Secrétariat présentera, le cas échéant, des propositions au PBC et aux États membres sur l'utilité, l'étendue, la planification et les possibilités de financement des investissements concernés, à compter de 2016.

13. Le 30 juin 2013, un montant total de 6 769 172,18 francs suisses avait été engagé, réparti de la manière suivante :

|   | Montants (en francs suisses) |
|---|------------------------------|
| <b>Budget approuvé par les États membres en décembre 2008</b> | <b>7 600 000</b>             |
| <b>Participation du pays hôte</b>                             | <b>5 000 000</b>             |
| <b>Budget total disponible</b>                                | <b>12 600 000</b>            |

|                                    | Montants (en francs suisses) |
|------------------------------------|------------------------------|
| <b>Niveau des montants engagés</b> |                              |
| Montants engagés par l'OMPI        | <b>4 154 582</b>             |
| Montants engagés par le pays hôte  | <b>2 614 590</b>             |
| Total des montants engagés         | <b>6 769 172</b>             |

|                                   | Montants (en francs suisses) |
|-----------------------------------|------------------------------|
| <b>Solde des montants engagés</b> |                              |
| Solde OMPI disponible             | <b>3 445 417</b>             |
| Solde pays hôte disponible        | <b>2 385 409</b>             |
| Solde total disponible            | <b>5 830 827</b>             |

*14. Le Comité du programme et budget est invité à recommander aux assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du contenu du présent document.*

[Fin du document]